

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25459**

Intitulé

Conseiller commercial vins et spiritueux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut de formation en commerce et œnologie (IFCO) Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

211w Commercialisation des productions végétales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le conseiller commercial en vins et spiritueux est responsable de la commercialisation des boissons alcoolisées, des vins et spiritueux. Il se doit de bien connaître les cépages et les différents types de vins et d'alcools, de pouvoir expliquer les aspects liés à la production, aux techniques de vinification, etc. pour conseiller ses clients. Il intervient dans l'ensemble du processus de commercialisation, de la sélection des bouteilles à référencer dans un point de vente, à la gestion des encaissements des clients et des fournisseurs en passant par l'agencement d'un magasin et la mise en œuvre de plans de communication et de promotion pour piloter la vente de ses produits. Il peut également travailler pour un producteur pour lequel il devra définir des schémas de distribution, fixer des prix de vente en fonction de sa connaissance des marchés et gérer ses stocks. Aussi appelé vendeur technico-commercial en vins et spiritueux, le conseiller commercial a la possibilité d'exercer pour différentes structures telles que des coopératives et exploitations viticoles, des épiceries fines, des cavistes, des groupements d'intérêt commercial, des groupements de producteurs ou encore des restaurants, fermes et auberges. En permanence en contact avec des clients, le conseiller commercial en vins et spiritueux possède un excellent relationnel et maîtrise les techniques de négociation pour acheter et pour vendre les produits dont il est responsable. Le terrain et les déplacements font aussi partie de l'activité du conseiller qui est amené à rencontrer différents producteurs, négociants ou distributeurs pour commercialiser ses produits

Le titulaire possède les capacités à :

- Analyser des marchés du vin, prospecter, s'informer, analyser l'évolution et les tendances des marchés des vins et des spiritueux
- Gérer un point de vente de vins et spiritueux
- Négocier auprès de fournisseur et assurer l'approvisionnement en vins et spiritueux
- Gérer la communication et le marketing d'un point de vente - Fidéliser la clientèle

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le conseiller commercial vins et spiritueux exerce son métier dans :

- Exploitations viticoles Négocier de vins et/ou spiritueux
- Caves Coopératives viticoles
- Cabinets de Courtage en vins
- Caves particulières, caveaux.
- Maison de négoce.
- Points de Vente Physiques (cavistes, rayons liquides en grande distribution)
- Points de vente Virtuels (Commerce en ligne)

Types d'emplois accessibles

- Attaché commercial vins et spiritueux
- Responsable achat ou vente en vins et spiritueux
- Commercial conseil en vins et spiritueux
- Caviste (Commerçant boutique)
- Responsable caveau de vente (domaine viticole ou coopérative)
- Courtier en vins et spiritueux
- Responsable rayon liquides
- Commis sommelier
- Agent commercial multicartes

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1804 : Sommellerie

M1705 : Marketing

M1707 : Stratégie commerciale

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour la formation :

La formation « conseiller commercial en vins et spiritueux » est composée de quatre modules de certification :

- Etude d'un marché et de vins
- Agencement d'un point de vente et jeu de rôle "conseil/vente produits »

- Gestion des achats pour un point de vente
- Présentation d'un plan de communication et de fidélisation de clients

Le titre est délivré aux candidats ayant validé les 4 modules

Pour la VAE

1. Dépôt du dossier de candidature
2. Présentation orale du parcours professionnel au jury
3. Tests, éventuellement, destinés à vérifier la maîtrise effective des compétences requises
4. Décision de validation partielle ou totale

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est exclusivement composé de professionnels en activité. Il est composé de : - 4 représentants professionnels du secteur à parité employeurs et salariés - le Directeur de IFCO
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est exclusivement composé de professionnels en activité. Il est composé de : - 4 représentants professionnels du secteur à parité employeurs et salariés - le Directeur de IFCO
Par candidature individuelle	X		Le jury est exclusivement composé de professionnels en activité. Il est composé de : - 4 représentants professionnels du secteur à parité employeurs et salariés - le Directeur de IFCO
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X		Le jury est exclusivement composé de professionnels en activité. Il est composé de : - 4 représentants professionnels du secteur à parité employeurs et salariés - le Directeur de IFCO

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 février 2016 publié au Journal Officiel du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Conseiller commercial vins et spiritueux" avec effet au 01 juin 2009, jusqu'au 17 mars 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

[IFCO Marseille](#)

[IFCO Paris](#)

Lieu(x) de certification :

Institut de formation en commerce et oenologie (IFCO) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [13006 Marseille]

Institut de formation en commerce et oenologie (IFCO) : Île-de-France - Paris (75) [75005 Paris]

IFCO

- 24 Avenue du Prado - 13006 Marseille
- 62 rue Cardinal Lemoine - 75005 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**IFCO**

- 24 Avenue du Prado - 13006 Marseille
- 62 rue Cardinal Lemoine - 75005 Paris

Historique de la certification :